



001310

N° _____/MINDEF/CAB-VPM/CS.ay

Abidjan, le 04-03-2026

COMMUNIQUE

OBJET : CONCOURS D'ENTREE A L'ACADEMIE DES FORCES ARMEES (AFA) DE ZAMBAKRO - SESSION 2026

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense informe la population de l'ouverture, au titre de l'année 2026, des concours d'entrée à l'Académie des Forces Armées (AFA) de Zambakro.

Les inscriptions se dérouleront :

- du **mercredi 11 mars au vendredi 24 avril 2026** pour les concours AFA « **Direct** » et des officiers de la santé « **MEO** » ;
- du **mardi 21 avril au vendredi 1^{er} mai 2026** pour le concours AFA « **Semi-direct** ».

Ces concours sont ouverts aux jeunes filles et garçons de nationalité ivoirienne. Ils sont organisés selon trois (03) modes de recrutement, en fonction des profils recherchés.

CONDITIONS D'AGE ET DE PROFIL

1. Pour le concours AFA « Direct » :

- Etre **âgé de 25 ans au plus au 31 décembre 2026** pour les candidats titulaires d'une licence ;
- Etre **âgé de 26 ans au plus au 31 décembre 2026** pour les détenteurs d'un diplôme supérieur à la licence.

2. Pour le concours AFA des officiers de la santé « MEO » :

- Être **âgé de 30 ans au plus au 31 décembre 2026** pour les candidats médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et vétérinaires ;
- Etre **âgé de 35 ans au plus au 31 décembre 2026** pour les candidats médecins spécialistes ou inscrits en Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES).

Handwritten signature and initials in blue ink.

3. Pour le concours AFA « Semi-direct » :

- Être sous-officier des Armées ou de la Gendarmerie Nationale ;
- Être **âgé de 34 ans au plus au 31 décembre 2026** ;
- Être titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Pour toutes informations complémentaires, les candidats sont invités à se rendre à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense, au Bureau Concours de l'État-major Général des Armées ou sur la plateforme officielle des concours.

<https://defense.ciconcours.net>

Info line : 05 00 77 00 00 / 05 00 83 00 00 / 07 04 91 35 87 / 05 64 60 29 82

Le présent communiqué sera publié et diffusé partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **04 -03- 2026**

Pour le Vice - Premier Ministre
Ministre de la Défense
et par Délégation
Le Directeur de Cabinet



MALAN Jean Paul

u
KY
74
A



001309

N° _____/VPM-MINDEF/CAB00CS.ay

Abidjan, le

04-03-2026

CIRCULAIRE MINISTERIELLE

001309

N° _____/ VPM-MINDEF / DGAF / DRH DU 04-03-2026 **CONCOURS
D'ENTREE A L'ACADEMIE DES FORCES ARMEES (AFA) DE ZAMBAKRO DES
MEDECINS ELEVES OFFICIERS (MEO) - SESSION 2026**

Le concours d'entrée à l'Académie des Forces Armées (AFA) de Zambakro vise à pourvoir les Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI) en médecins militaires indispensables au soutien sanitaire des unités, en temps de paix comme en situation de crise.

Au titre de l'année 2026, le concours de recrutement des Médecins Élèves Officiers (MEO) est ouvert selon les conditions et modalités ci-après :

I. DATES

Le concours se déroulera en trois (03) phases :

- **Phase préliminaire** : du **mercredi 11 mars** au **vendredi 24 avril 2026** ;
- **Épreuves écrites d'admissibilité** : **samedi 23 mai 2026**, dans un établissement scolaire de la place d'Abidjan ;
- **Phase finale** : au cours du mois d'août 2026.

II. CONDITIONS DE CANDIDATURE

2.1 Conditions générales

Les candidats doivent :

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Être médecin généraliste ou médecin spécialiste (ou inscrit en année de mémoire du Diplôme d'Études Spécialisées - **DES**), ou chirurgien-dentiste ou pharmacien ou vétérinaire ;
- Avoir soutenu leur thèse avant la proclamation des résultats définitifs ;
- Être âgés de :

- ✓ **30 ans** au plus au **31 décembre 2026** pour les généralistes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, vétérinaires ;
- ✓ **35 ans** au plus au **31 décembre 2026** pour les spécialistes ou inscrits en DES ;

- Être de bonne moralité et jouir de ses droits civiques ;
- Avoir une taille minimale de 1,70 m ;
- Être physiquement et médicalement apte ;
- Se conformer aux règles d'astreinte relatives aux nouvelles recrues ;
- Ne pas être interne des hôpitaux.

2.2 Conditions particulières

Les candidatures des fonctionnaires et agents de l'État doivent être transmises par voie hiérarchique, avec avis favorable du Ministre de tutelle.

En cas d'admission définitive, les intéressés devront fournir une demande de démission de leur emploi d'origine.

Le médecin recruté en qualité de généraliste devra accomplir trois (03) années en corps de troupe avant toute spécialisation.

2.3 Pièces à fournir

Pour l'inscription en ligne, le candidat devra télécharger en format PDF les documents suivants dans les onglets destinés à cet effet :

- Une (01) copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- Une (01) copie intégrale de l'acte de naissance ;
- Un (01) extrait de casier judiciaire datant de moins de six (06) mois ;
- Un (01) certificat de nationalité ivoirienne datant de moins d'un (01) an ;
- Une (01) photocopie légalisée du diplôme de doctorat d'État en médecine (ou DES provisoire), certifiées conformes ;
- Une (01) attestation de reconnaissance du diplôme délivrée par la Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP) ;
- L'original de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Une (01) attestation à usage administratif (du Baccalauréat ou du diplôme équivalent) délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) ou la Direction des Examens et Concours (DEXC) ;
- L'original de l'attestation provisoire d'équivalence délivrée par la DECO, pour les diplômes étrangers ;
- Une (01) copie de la Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou du récépissé d'enrôlement ;
- Un (01) Curriculum Vitae.



La photo d'identité du candidat est réalisée exclusivement après la prise de rendez-vous générée lors de l'inscription en ligne, selon les modalités fixées par la plateforme officielle.

En conséquence, aucune photo d'identité ne doit être fournie au moment de l'inscription.

Chaque candidat est tenu de déposer, au moment de la prise de photographie, un dossier physique présenté dans une chemise cartonnée à rabats de couleur rouge.

III. DEROULEMENT DU CONCOURS

3.1 Phase préliminaire

a) Inscription en ligne

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne, du 11 mars au 24 avril 2026, sur la plateforme officielle des concours du Ministère de la Défense : <https://defense.ciconcours.net>

Les droits d'inscription au concours sont fixés à **trente-trois mille (33 000) francs CFA** par candidat. Ces frais sont non remboursables, quelle que soit l'issue du concours.

Le paiement s'effectue **exclusivement en ligne**, au moment de l'inscription.

b) Visite médicale préliminaire et entretien

Les candidats subiront une visite médicale préliminaire suivie d'un entretien avec un médecin de la Direction de la Santé et de l'Action Sociale des Armées (DSASA). Seuls les candidats déclarés aptes pourront poursuivre les autres étapes.

3.2 Épreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites, notées sur vingt (20), seront affectées de coefficients suivants :

Épreuves	Coefficients	Durées	Observations
Culture générale	0,5	00H45	Épreuves communes
Français	2	02H30	
Anglais	1	02H00	
Épreuves spécifiques	3	03H00	En fonction de l'option choisie par chaque candidat au moment de l'inscription

La moyenne d'admissibilité est obtenue en divisant le total des points par la somme des coefficients.



3.3 Phase finale

❖ Visite médicale approfondie

Les candidats déclarés admissibles se présenteront à l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA) dans le **courant du mois d'août 2026** pour les visites médicales.

❖ Épreuves physiques et sportives

Les candidats déclarés aptes à l'issue de la visite médicale seront convoqués dans le **courant du mois d'août 2026** pour les épreuves sportives au **Groupeement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)** et au **nouveau camp Akouédo**.

Tableau : Récapitulatif des épreuves physiques

Épreuves	Principes	
Grimper : 05 mètres à la corde lisse	Pour les hommes	01 corde bras seuls minimum
		02 cordes bras + jambes minimum
	Pour les femmes	01 corde bras + jambes minimum
Tractions : barre fixe	Pour les hommes	10 tractions minimum
	Pour les femmes	05 tractions minimum
Natation : 50 mètres nage libre	Barème identique aux hommes et aux femmes	
Abdominaux	Pour les hommes	50 abdominaux minimum
	Pour les femmes	30 abdominaux minimum
Course d'endurance : 8000 mètres	Barème distinct différencié : Homme / Femme	

Tout abandon à une épreuve physique entraîne l'élimination du candidat au concours. Le candidat doit effectuer les performances minimales dans les disciplines ci-dessus.

Le coefficient du sport est égal à **un (01)**, la note finale du candidat sera la moyenne algébrique des différentes notes des épreuves écrites et sportives affectées de leurs coefficients respectifs.



IV. QUOTA A RETENIR

Le nombre de places pour la session **2026** est fixé à quarante-cinq (**45**) réparties comme suit :

- Médecins généralistes : 15 ;
- Pharmaciens : 5 ;
- Vétérinaires : 5 ;
- Chirurgiens-dentistes : 7 ;

- Spécialistes :
 - ✓ Anesthésie-réanimation : 3 ;
 - ✓ Chirurgie digestive : 2 ;
 - ✓ Chirurgie traumatologique : 3 ;
 - ✓ Chirurgie générale : 3 ;
 - ✓ Psychiatrie : 2.

V. PROCLAMATION DES RESULTATS

L'admission définitive est prononcée par le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense, après l'authentification des actes d'état civil et des diplômes. *af*

Fait à Abidjan, le **04 -03- 2026**


Téné Birahima OUATTARA

Destinataires :

- EMGA
- CSG
- Toutes Directions Générales
- A/C.

Ky